

Interpellation du Conseiller communal Philippe Boïketé pour une procédure automatisée et transparente de délivrance des fiches de paie

Avant le début de la nouvelle législature, les membres du personnel ainsi que les élus recevaient automatiquement leur fiche de paie imprimée, sous enveloppe. Depuis le début de la législature actuelle, cette pratique a été abandonnée, très certainement dans une volonté de réaliser des économies. Concrètement, les destinataires ne reçoivent donc plus leurs fiches de paie de manière systématique et doivent désormais en faire la demande lorsqu'ils en ont besoin, que ce soit pour une démarche bancaire, administrative ou simplement pour vérifier leur rémunération.

Cette évolution constitue non seulement un recul en matière de transparence et de respect des droits des travailleurs et des élus, mais elle entraîne également une charge administrative supplémentaire pour le service GRH, qui doit désormais traiter chaque demande individuellement. Nous comprenons que l'impression et la mise sous enveloppe représentent un coût pour la commune. Il serait pourtant possible de réduire ces frais en optant pour une solution dématérialisée.

L'envoi pourrait se faire par mail, mais cela nécessite que chaque travailleur dispose d'une adresse mail officielle. Une autre piste serait de partir d'une solution qui existe déjà : l'application e-RH, accessible via lecteur de carte d'identité ou Itsme, actuellement utilisée pour la gestion des horaires du personnel. L'ajout d'un module dédié permettrait de rendre accessible, de manière automatique, centralisée et sécurisée, les fiches de paie et documents fiscaux. L'accès à cette application pourrait être étendu aux élus et aux mandataires afin qu'ils puissent également recevoir leurs fiches fiscales ainsi que les documents liés aux traitements et aux jetons de présence sans devoir en faire la demande.

La fiche de paie est un document essentiel. Son accès devrait être garanti à chacun, sans démarche préalable, tout en réduisant les coûts et la charge de travail liée à son envoi manuel.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. Quelles sont les raisons qui ont conduit à mettre fin à l'envoi systématique des fiches de paie sous enveloppe et à le remplacer par un système basé uniquement sur une demande individuelle ?
2. La Commune a-t-elle étudié la possibilité de mettre en place une solution dématérialisée — par mail ou via l'application e-RH — afin de garantir un accès automatique et sécurisé aux fiches de paie et documents fiscaux ?
3. Le système e-RH existant a-t-il été évalué pour y intégrer un module permettant l'accès automatique aux fiches salariales, fiches fiscales et documents liés aux traitements et jetons de présence ? Si oui, quel serait le coût estimé de cette adaptation ?
4. Dans l'attente d'une solution numérique opérationnelle, la Commune envisage-t-elle d'alléger la charge administrative du service GRH en réinstaurant temporairement un envoi systématique ou une autre procédure facilitée pour garantir l'accès aux fiches de paie ?